

**LISTE DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS
A JOINDRE A LA DEMANDE D'AIDE SOCIAL**

PERSONNES AGEES

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Dossier et demande d'aide sociale datés et signés par le bénéficiaire ou son tuteur et portant l'avis du Centre Communal d'Action Sociale du domicile de secours
 - Carte nationale d'identité ou justificatif attestant la régularité du séjour sur le territoire national
 - Copie carte d'identité ou livret de famille ou extrait d'acte de naissance pour les personnes célibataires
 - Photocopie du titre de séjour, pour les étrangers
 - Jugement de divorce ou de séparation (le cas échéant)
 - Nature et montant de tous les revenus (photocopie des justificatifs) : pensions et retraites, salaires, allocation AAH, pension d'invalidité, allocation logement, prestation compensatoire ou pension alimentaire...
 - Biens mobiliers et épargne (livrets, comptes, capitaux placés)
 - Copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
 - Copie des 3 derniers documents adressés dans le cadre des cotisations chèque emploi service universel (CESU) de Saint-Etienne ou copie déclaration trimestrielle URSAFF pour justifier de la rémunération de tierces personnes
 - Certificat médical spécifique personnes âgées ou handicapées
 - Décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
 - Justificatif de reconnaissance d'inaptitude au travail pour les personnes âgées de 60 à 65 ans
 - Coordonnées du notaire chargé de la succession, copie de l'acte notarié se rapportant à une donation de moins de 10 ans, le cas échéant
 - Si propriétaire, copie de l'acte notarié ainsi que la copie des dernières textes foncières
 - Autres :
- Coordonnées de la personne à contacter pour renseignements complémentaires (nom, prénom, lien familial, numéro de téléphone)